

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24 et 25 septembre 2012**

**2012 DEVE 124 - DPVI 485** Subvention (3.000 euros) à l'association Graine de jardins pour ses actions d'accompagnement des jardins partagés dans le quartier de la Goutte d'Or (18e).

**Mmes Fabienne GIBOUDEAUX et Gisèle STIEVENARD,  
rapporteuses.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 17 septembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la ville de Paris à l'association Graine de jardins pour ses actions d'accompagnement des jardins partagés dans le quartier de la Goutte d'Or (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission, et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Graine de jardins dont le siège social est situé au 11 bis passage Ramey (18e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.